



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Edimbourg, Royaume-Uni du 5 au 9 octobre 1981

“PCT”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Edimbourg, du 5 au 9 Octobre 1981, a adopté la résolution suivante:

La FICPI **rend hommage** à l'intention manifestée par l'OMPI d'entreprendre une étude d'une éventuelle simplification des procédures PCT.

Le Congrès **fait part de son soutien** à cette étude et **prie instamment** l'OMPI d'étendre cette étude aux conditions qui permettraient l'acceptation par les Offices de brevets nationaux des travaux préliminaires, y incluse la recherche internationale, déjà effectués au cours de la phase internationale et, par conséquent, le principe d'une réduction à la fois des taxes et des travaux, y incluses des recherches nationales, qui seront encore à entreprendre à leurs niveaux respectifs en rapport avec les demandes internationales entrant dans les phases nationales.